

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 septembre 2026	N° 2026-399

Convocation du 18 septembre 2026

Aujourd'hui vendredi 25 septembre 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mme Daphné ALATERNE, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, M. Quentin BELAUBRE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Claudine BICHET, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, Mme Christelle COTTON, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Yohann GIACOMETTI, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, Mme Yana LANGLOIS, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUIILLIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Céline BOUTE à Mme Anne LEPINE
M. Gerald CARMONA à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Jean Francois CLEDEL à M. Marc LAFOSSE
Mme Laure CURVALE à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Florence DAMET à M. Christian BAGATE
M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Juliette PEREZ
M. Christophe DUPRAT à M. Eric CABRILLAT
Mme Véronique FERREIRA à M. Jean-Claude MARSAULT
M. Jeremy NICOL à M. Yohann GIACOMETTI
M. Taner OZKOSAR à Mme Cécile DESJAMBES
M. Eric OZOUX à M. Mayeul L HUIILLIER
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Philippe QUERTINMONT
M. Fabien ROBERT à Mme Ariane ARY
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Ariane VAN GHELUE à M. Georges SIMON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20260925-lmc1119339-DE-1-1
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026
Publié : 02/10/2026

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 25 septembre 2026	Délibération
	Direction de l'Habitat Mission PRU contractualisés Etat ANRU	N° 2026-399

BORDEAUX - Centre Ancien - Commission pour la concession d'aménagement dans le cadre de la requalification urbaine du centre historique de Bordeaux - Conditions de dépôt des listes - Décision - Autorisation

Madame Alexandra SIARRI présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 2026-168, le conseil de Bordeaux Métropole en date du 22 mai 2026 a décidé de confier la poursuite de l'opération d'aménagement « requalification urbaine du centre historique de Bordeaux » à un opérateur au travers d'une concession d'aménagement, au terme d'une procédure de publicité et de mise en concurrence, conformément aux articles L300-4 et R300-11-1 et suivants du Code de l'urbanisme.

L'article R300-11-2 du Code de l'urbanisme prévoit à son point « 6° » que *« la commission d'appel d'offres mentionnée à l'article L.1414-2 du Code général des collectivités territoriales est composée conformément aux dispositions de l'article R.300-9 du présent code. »*

Cet article R.300-9 précise que *« Lorsque le concédant est une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités territoriales, l'organe délibérant désigne en son sein à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne les membres composant la commission chargée d'émettre un avis sur les propositions reçues, préalablement à l'engagement de la négociation prévue à l'article L. 3124-1 du Code de la commande publique. Il désigne la personne habilitée à engager ces discussions et à signer la convention. Cette personne peut recueillir l'avis de la commission à tout moment de la procédure ».*

Il convient donc, pour pouvoir mener à bien la procédure de sélection d'un aménageur concessionnaire pour l'opération « requalification du centre historique de Bordeaux », d'instaurer cette commission d'aménagement.

Cette commission serait ainsi composée d'un(e) Président(e), personne qui sera habilitée à engager les discussions et signer le futur contrat, de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants désignés parmi les membres de l'assemblée délibérante à la *représentation proportionnelle à la plus forte moyenne*. Les convocations seront adressées au moins cinq jours francs avant la tenue de la commission et accompagnées d'un ordre du jour précis. Le quorum, constitué par plus de la moitié des membres, sera exigé lors des débats et de l'avis.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article 5217-2,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles R300-11-1 et suivants,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT la nécessité de permettre le renouvellement des membres de la commission en charge de la requalification du centre historique de Bordeaux,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser les membres du Conseil à déposer, avant **le 25 septembre à 14 heures**, une liste pour l'établissement de cette commission en charge de la requalification du centre historique de Bordeaux, composée de dix membres dont cinq membres titulaires et cinq membres suppléants,

Article 2 : d'autoriser le Président de Bordeaux Métropole à désigner Le Président de cette commission représentant l'autorité habilitée à engager les discussions et signer le contrat.

Résultat du vote : Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour : 96

Contre : 0

Abstention : 1 (M. Jimmy BOURLIEUX)

Non-participation au vote : 7 (Mme Pascale BOUSQUET-PITT, M. Alain CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, M. Alain GARNIER, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU)

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2026

Par le/la secrétaire de séance, Signé numériquement le 01/10/2026 Par Emmanuel SALLABERRY Vice-président 	Pour expédition conforme, Signé numériquement le 02/10/2026 Par Thomas CAZENAVE Président 
--	--